

Registre in-quarto de 96 feuillets ; papier vergé ; filigrane : cartouche enfermant le mot BAUME. Reliure en parchemin, page d'un missel noté du X1V^e siècle. (Ce registre ne contient que les minutes des délibérations.)

1634 (1er septembre), — 1635 (31 janvier). — Fol. 8 v^o. — Nouvelle d'une grande victoire du roi de Hongrie. En signe de réjouissance, un Te Deum sera chanté en l'église des Cordeliers. Le canon sera tiré et des feux de joie seront allumés sur les collines de la cité (18 septembre). — Fol. 18. Visite du Provincial des Cordeliers : on l'invite à mettre bon ordre dans le couvent de Besançon (3 octobre). — Fol. 26. Invitation faite au Provincial des Cordeliers d'avoir à congédier le gardien du couvent pour les scandales qu'il donne tous les jours, et de fournir le couvent de bons religieux. — Défense faite aux Jésuites de remettre aux Cordeliers les cent pistoles à eux légués par M. d'Ancier. — Fol. 27. Prêt de 500 francs par la Confrérie de la Croix pour les fortifications (14 octobre). — Fol. 19. Décision d'écrire à Rome au général des Cordeliers au sujet de la conduite scandaleuse des religieux de Besançon (16 octobre). — Fol. 36. Réception comme citoyen de Jean Pusey, de Fondremand, cordonnier, moyennant cent francs et un mousquet (3 novembre). — Fol. 38 v^o. Visite et présent à « Mgr Althiero », évêque de « Linsolt (?) », nonce du pape aux Pays-Ras, de passage dans la cité (7 novembre). — Fol. 40 v^o. Requête du Chapitre demandant aux gouverneurs de se contenter des 300 francs offerts par lui pour les fortifications, eu égard aux grandes dépenses faites pour le redressement des maisons des chapelains (9 novembre). — Fol. 41. Achat prochain par les Visitandines de la maison du conseiller Buson : on leur défend de faire des acquisitions à droite ou à gauche de cette maison (10 novembre). — Fol. 41 v^o. Taxe des vins, les hauts coteaux à 26 florins, les moyens et les bas à 25 florins le muid. — Décision portant que la porte de Battant serait plantée « en la courtine de Bouhé », conformément au plan dressé par Jean Jurain, maçon, et de plus que « la marche ou courtine du fort dressé devant la tour de Montmart se tirera jusqu'au fort Griffon » (11 novembre). — Fol. 47. Amendes infligées aux « monniers » des moulins de la cité pour avoir contrevenu aux édits (21 novembre). — Fol. 52. Choix de Pierre de Loisy, fils de Pierre de Loisy le viel, comme maître orfèvre juré (2 décembre). — Fol. 54. Versement de 188 francs, 8 gros pour les fortifications (5 décembre). — Fol. 56. Licenciement pendant l'hiver des maçons du fort de Saint-Claude ; on continuera la construction des murs secs (10 décembre) — Fol. 59 vo-62 vo. Présentation par Benoit Hangi, se disant conseiller d'État de Soleure, chargé de la conduite des marchandises des sieurs François Donquart et Jean Claus d'Anvers, d'un mandat impérial l'autorisant à traverser la cité : on lui accorde le passage (15-19 décembre) — Fol. 62. Ordonnance portant qu'aucun individu ne pourra être reçu citoyen à l'avenir sans payer cent francs et un mousquet, quelles que soient leurs prières et sollicitations. — Lettres de compliment à S. A. Royale au sujet de son arrivée à Bruxelles : M. Chifflet est chargé de les lui présenter (19 décembre). — Fol. 65 v^o. Minute de ces lettres (26 décembre). — Fol. 66. Amodiations de la cité (28 décembre). — Fol. 67 v^o. Fixation du prix du blé des greniers à 20 gros au lieu de 18 gros l'émine (29 décembre). — Fol. 68. Plaintes au sujet d'abus commis par celui qui avait la charge de sceller les marchandises des marchands étrangers les jours de foire ; on décide que les gouverneurs auront dorénavant cette charge (30 décembre). — Fol. 70. Plaintes du Chapitre de ce qu'on a voulu contraindre l'amodiateur de la part de pêche du Chapitre de casser une partie de la glace sur la rivière, et aussi de ce qu'on a prétendu empêcher cet amodiateur d'avoir sa part des fruits des îles (3 janvier 1635). — Fol. 72 v^o. Vente de pourceaux des habitants de Tallenay saisis dans les champs et vignes de la cité. — Fol. 73. Banvin de l'archevêque (5 janvier). — Fol. 77 v^o. Places d'armes, assignées aux divers quartiers en cas d'alarme. Les habitants de Saint-Quentin et de Saint-Paul, se réuniront au rondel Saint-Quentin, ceux de Saint-Pierre et de Chamars sur la place Saint-Pierre, ceux du Bourg sur la place près du pont, ceux de Battant, Charmont et Arènes devant le Pilori (13 janvier). — Fol. 80. Lettres des magistrats de Vesoul avertissant d'un dessein des Français contre la cité ; mesures de garde (16 janvier). — Fol. 81. Lettres à l'Empereur au sujet de la contribution du Chapitre aux fortifications (17 janvier). — Fol. 82 v^o-83. Lettres du Parlement au sujet des bruits de guerre. — Avis du dessein du duc de Rohan de venir assiéger la cité (18 janvier). — Fol. 83. Demande au Chapitre de tenir ses armes prêtes et d'indiquer le nombre des personnes qu'il pourrait fournir en cas d'alarme. — Fol. 84. Fixation d'une revue d'armes dans chaque bannière (19 janvier). — Fol. 85 v^o. Réception comme citoyen d'Antoine Baret, notaire d'Orsans, de Jean-Baptiste Damotte, de Naisey, et de Pierre Belin, de Franois (24 janvier). — Fol. 89. Amendes infligées à un grand nombre de citoyens pour n'avoir pas établi des commodités en leurs maisons, comme l'ordre leur en avait été donné (26 janvier). — Fol. 89 v^o. Décès de Claude Nasey, prêtre, maître et recteur de l'hôpital du Saint-Esprit (27 janvier). — Fol. 90. Lettres de M. Tissot, maître en la Chambre des Comptes, au sujet des fortifications de la porte de Battant et du fort Saint-Claude. — Rapport de M. Chassagnet au sujet des soldats qu'il a fait venir par ordre des gouverneurs pour instruire les soldats de la cité (29 janvier). — Fol. 90 v^o. Versement par Denis de Bâle et Cie de 385 francs, 12 sous, pour la gabelle de la conduite des marchandises dans la cité. — Serment prêté par trois canonniers institués l'un au fort d'Arènes, le second au fort Griffon, le troisième à la Tour de l'Archevêque (29 janvier). — Fol. 91. Prières de quarante heures ordonnées dans, toutes les églises pour apaiser l'ire de Dieu. — Fol. 91 v^o. Versement de 385 francs 12 sols pour les fortifications (30 janvier).